



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

| Avis n° 2022 - 113   |  |   |
|--|--|---|
| <b>Commission territoriale Est du 31/05/2022</b><br>Présidence : Michèle TREMOLIERES | <b>Objet :</b> avis sur l'implantation d'un observatoire dans la réserve naturelle nationale de l'île du Rohrschollen à Strasbourg | <b>Vote en conseil plénier :</b><br>Favorable |

### Contexte

La RNN de l'île du Rohrschollen fait partie des réserves rhénanes situées autour de Strasbourg. Elle s'étend sur 309,91 ha au sud de l'agglomération et est issue du morcellement du massif forestier du Neuhof, suite à la création du barrage hydroélectrique de Strasbourg.

L'île présente une grande diversité d'habitats avec 19 habitats patrimoniaux dont 9 d'intérêt communautaire. Occupant 52 % de la surface, la forêt alluviale est le milieu le plus emblématique et caractéristique de cette réserve naturelle. Les milieux ouverts du Rohrschollen (environ 40 ha) sont variés et typiques des bords du Rhin. La prairie alluviale située au nord de l'île présente une très grande richesse spécifique végétale avec 231 espèces inventoriées. Les milieux aquatiques sont présents sur le site sous plusieurs formes : l'ancien cours du Rhin naturel, appelé « Vieux Rhin », le cours d'eau interne de l'île un ancien bras du Rhin, le « Bauerngrundwasser » et une dizaine de mares et des zones temporairement inondées présentes dans les secteurs les plus bas de la réserve.

La diversité des milieux rhénans présents sur l'île permet une diversité faunistique élevée, en particulier de l'avifaune (181 espèces dont 27 patrimoniales), mais également des amphibiens, des poissons, des insectes et des mammifères (chiroptères).

L'île du Rohrschollen a été classée en réserve naturelle nationale en 1997. Sa gestion a été confiée à la Ville de Strasbourg depuis 1998.

Le projet de la ville de Strasbourg d'implanter d'un nouvel observatoire de l'avifaune dans la réserve naturelle a été retenu pour être financé à hauteur de 80 % par le volet « aires protégées » du plan de relance. L'appel à projets concernant les aires protégées visait notamment la réalisation d'opérations de restauration ou de gestion, d'accompagnement vers des pratiques d'agro-écologie, d'amélioration de l'accès au public ou encore de construction d'infrastructures favorables à l'éducation au développement durable.

Ce projet d'observatoire vise à remplacer un ancien ouvrage d'observation de la faune qui s'est dégradé avec les crues successives et de la vulnérabilité des matériaux. L'emplacement du nouvel observatoire, validé par le comité consultatif de la réserve naturelle, permettra de préserver des dégradations liées à la mise en œuvre des crues dynamiques du Bauerngrundwasser et d'améliorer l'observation et le comptage de l'avifaune avec une vision à 270° sur le vieux Rhin. Ce projet assurera un meilleur accueil des visiteurs au travers de panneaux pédagogiques qui y seront installés.

Les caractéristiques complètes de l'ouvrage n'ont pas encore été arrêtées. Cependant, les points suivants sont actés :

- légère surélévation pour faire face aux submersions de l'île
- accès à l'aide d'un platelage en bois
- structure en bois de type ouvert et bardage bois (bois non traité chimiquement)
- orientation nord-est et trois façades l'observation
- forme épousant la berge pour une bonne intégration paysagère
- localisation à 2 mètres du Rhin
- emprise au sol inférieure à 20 m<sup>2</sup>
- masquage d'une partie du chemin d'accès pour préserver la quiétude des oiseaux aquatiques

Le site d'implantation n'est concerné par aucune observation d'espèce patrimoniale.

En raison du délai contraint pour effectuer les dépenses des fonds liés au plan de relance et de la nécessité d'éviter les périodes de dérangement des oiseaux nicheurs et hivernant, les travaux doivent être réalisés au cours de la période de septembre/octobre 2022.

Le projet est de nature à modifier l'aspect de la réserve naturelle. Il est donc soumis à autorisation préfectorale de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle prévue à l'article R.332-44 du code de l'environnement, qui prévoit notamment le recueil de l'avis de CSRPN.

### **Questions au CSRPN**

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le projet d'implantation d'un ouvrage d'observation et de comptage de l'avifaune au sein de la réserve naturelle nationale de l'île du Rohrschollen à Strasbourg.

### **Supports de réflexion**

- Note de présentation du projet rédigée par le gestionnaire de la réserve naturelle (Eurométropole de Strasbourg), 12 pages
- Présentation en séance du projet par Cécile PAUL, conservatrice de la réserve naturelle
- Rapport de Laurent Hardion et Alain Salvi, membres du CSRPN

### **Analyse**

Ce projet d'observatoire de l'avifaune semble bien répondre au double objectif de long terme de la réserve OLT4 et 5, *i.e.* l'amélioration des connaissances naturalistes et l'intégration dans son territoire. En effet, un tel aménagement sera apprécié des naturalistes et du grand public.

Puisque cette construction vient remplacer un observatoire initialement installé dans la réserve, puis emporté par les crues, la pertinence d'un tel ouvrage dans la réserve est évidente.

En revanche, nous pouvons nous interroger sur les améliorations apportées à cet ouvrage pour éviter une nouvelle destruction. Est-ce que sa surélévation répondra à cet objectif ? De même, l'espérance de vie peut sembler un peu courte (15 ans) pour le coût d'un tel ouvrage (> 50 k€).

L'envergure de l'installation semble raisonnable. Après visite du site, l'emplacement ne semble pas présenter un intérêt majeur en termes d'habitat et d'espèce patrimoniale pour la réserve (bord de

chemin, roncier à solidage avec quelques espèces communes de zone humide en bordure).

Enfin, l'optimisation de l'observation naturaliste semble avoir été mûrement réfléchi dans ce dossier.

En conclusion, ce type d'équipement renforcera les observations des ornithologues, mais aussi l'appréciation de la réserve par les promeneurs. L'emplacement est adéquat et peu impactant pour les habitats et les espèces de la réserve.

### **Avis du CSRPN**

Avis favorable, avec les recommandations exposées ci-dessous.

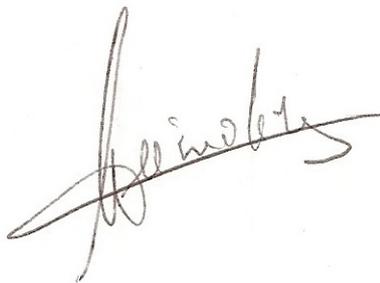
### **Recommandations**

- Optimiser la durabilité de la structure, tout en conservant la volonté d'un matériel non-polluant.
- Si ancrage de la structure dans des plots en béton, éviter le lessivage de ciment ou autres produits exogènes dans le milieu aquatique.
- Prendre l'avis d'ornithologues durant les choix de conception et de positionnement de la structure (CS de la réserve).
- Prendre garde au choix d'une structure tout métallique et au bruit généré lors de son utilisation, pouvant nuire à l'observation. Privilégier une structure hybride bois-métal.
- Empêcher-interdire la pêche autour et à proximité de l'observatoire, afin d'éviter les conflits d'usage des lieux.

Fait le 6 juillet 2022

La présidente de la Commission Territoriale Est  
Michèle TREMOLIERES

Le président du CSRPN  
Jean-François SILVAIN



SEL